



Association  
des architectes paysagistes  
du Québec

Le programme de  
parrainage

A.A.P.Q.

## CONSIDÉRATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LA MISE EN VIGUEUR DU PROGRAMME DE PARRAINAGE

D'après ses règlements généraux, l'AAPQ comprend les membres agréés, stagiaires et retraités. L'article 2.2.1 de ces règlements stipule que le requérant au statut de membre agréé de l'AAPQ doit détenir un diplôme universitaire en architecture de paysage reconnu par le Conseil et avoir accumulé une expérience de travail, reconnue par le Conseil, de 24 mois comme membre stagiaire, selon les procédures d'admission en vigueur en date de l'inscription.

Pour évaluer toute demande d'admission, les règlements généraux instituent un comité permanent d'admission qui verra à appliquer les procédures d'admission adoptées par le conseil d'administration de l'AAPQ.

## LES PROCÉDURES

(Adoptées à l'Assemblée générale du 27 mars 2004)

1. L'expérience de stage acceptée par le Conseil comprend une période de parrainage de 24 mois, non nécessairement consécutifs, soutenue par des parrains membres agréés de l'AAPQ. Les voyages et les études de deuxième et troisième cycle ne sont pas considérés comme expérience de stage.  
OU  
Une période de travail de six (6) mois, non nécessairement consécutifs, effectuée sous la supervision d'un membre agréé de l'AAPQ est recommandée.
2. Pendant son stage, le stagiaire devra avoir développé son expérience à la satisfaction du Comité d'admission de l'AAPQ, selon la grille d'évaluation préparée par ce Comité et approuvée par le Conseil de l'AAPQ (voir document annexé : *Grille d'évaluation des travaux du stagiaire*).
3. Remplir et poster le formulaire de demande d'admission de l'AAPQ, accompagné des documents appropriés, incluant une lettre de présentation de la part du parrain, à l'une des dates suivantes :
  - . 15 septembre
  - . 15 décembre
  - . 15 mars
  - . 15 juin



## DÉFINITION DU PARRAINAGE

Le parrainage est une relation dans laquelle le parrain investit son temps et partage ses connaissances et son expérience avec un stagiaire moins expérimenté qui souhaite devenir membre agréé de l'AAPQ. L'entraide, le partage et la sollicitude caractérisent ce type de relation.

Les parrains sont des guides bénévoles souhaitant établir une relation axée sur l'atteinte d'un jugement professionnel et éthique plus sûr <sup>1</sup>.

C'est une relation qui donne une occasion unique pour les parrains d'être authentiques face à leur expérience et d'y trouver un sens, tout en offrant aux stagiaires des opportunités d'apprentissage et de réalisation. Les objectifs, les thèmes et les sujets qui vont marquer les étapes de la progression du stagiaire trouvent leur source dans l'expérience quotidienne.

Les stagiaires font face à des défis qui les poussent à prendre des décisions et les placent dans des contextes où ils se sentent parfois mal préparés. Lancés il y a quelques mois ou quelques années dans leur projet professionnel, ils sont confrontés à des difficultés qu'ils n'auraient jamais imaginées et se retrouvent parfois dépourvus devant la complexité des situations qu'ils perçoivent et qu'ils ne réussissent pas toujours à bien définir. Ils manquent souvent d'information ou ne possèdent pas encore toute l'expérience pour affronter ces situations avec efficacité.

## LE CYCLE D'UNE RELATION DE PARRAINAGE <sup>2</sup>

**Phase 1** - Créer un lien de confiance et comprendre les différences. Planifier les premières rencontres.

**Phase 2** - Explorer les possibilités, définir les objectifs du parrainage et formuler une entente. Faire des choix d'activités ou de thèmes de rencontres.

**Phase 3** - Explorer des zones difficiles, connaître les limites, se rappeler les engagements, chercher du support extérieur si nécessaire.

**Phase 4** - Récolter les bénéfices, identifier et prendre conscience de l'impact du parrainage dans notre vie professionnelle. Choisir de poursuivre, de modifier ou de mettre fin à la relation de parrainage.

---

<sup>1</sup> Ce type d'apprentissage existe de façon plus ou moins structurée dans un grand nombre d'organisations et d'associations, dans les milieux scolaires. Il vise à aider des étudiants à faire des choix professionnels, dans les entreprises ainsi que dans la fonction publique pour former la relève de gestionnaires et de spécialistes. Au Québec, la *Fondation de l'entrepreneurship*<sup>1</sup> travaille à mettre sur pieds un réseau de parrainage s'inspirant du programme américain SCORE, créé en 1964 pour offrir du soutien aux petites entreprises.

<sup>2</sup> Guide pour les parrains-Réseau de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship.



## LES COMPOSANTES DU PROGRAMME DE PARRAINAGE

Le programme de parrainage de l'AAPQ comporte cinq volets complémentaires et séquentiels. D'abord, la responsabilité de l'administration et de la gestion du programme incombe, à titre d'organe responsable de l'application des mesures d'admission, au Comité permanent d'admission.

Le deuxième volet incombe aux membres agréés de l'AAPQ que leur statut rend éligible au rôle de parrain. Quoique qu'il soit souhaitable pour les stagiaires de bénéficier de la plus vaste expérience possible de leur parrain, il n'y a pas de nombre d'années minimales d'expérience requise pour devenir parrain. Cette mesure vise à faciliter l'accès au programme ainsi qu'à encourager les pratiques émergentes d'architecture de paysage.

Le troisième volet est celui du stagiaire lui-même qui a la responsabilité de trouver son ou ses parrains selon les disponibilités et les domaines de spécialités recherchés. Conseillé par son parrain, le stagiaire aura à faire la démonstration, lors du dépôt de son dossier d'admission qu'il a développé les qualités éthiques, déontologiques et professionnelles requises pour devenir membre de l'AAPQ.

Le quatrième volet concerne l'entente de parrainage qui précise les modalités spécifiques de réalisation du parrainage. En plus de mentionner la période de réalisation et la fréquence des rencontres, ce document énonce les principes de bénévolat, de confidentialité et d'intégrité devant être mutuellement respectés.

Le cinquième volet est la conclusion administrative d'un projet individuel de parrainage. Il prend la forme d'une lettre de présentation écrite par le parrain afin d'informer le Comité d'admission des progrès réalisés par le stagiaire et de recommander l'inclusion de cette période de parrainage au dossier de demande d'admission du stagiaire.

## LE COMITÉ D'ADMISSION

Le Comité permanent d'admission voit à appliquer les procédures d'admission adoptées par le conseil d'administration de l'AAPQ. Dans ce contexte, le Comité d'*admission* est chargé du fonctionnement, de la coordination et de l'évaluation du programme de parrainage. L'administration du programme de parrainage est sous la responsabilité du président du Comité d'admission.

### Les engagements du Comité d'admission :

- Quoique la responsabilité de trouver un parrain revienne d'abord au stagiaire, le comité doit collaborer au jumelage des parrains et des stagiaires.
- Rédiger la documentation liée à l'entente de parrainage.
- Faire la promotion du programme de parrainage auprès des membres et des stagiaires.
- Évaluer les candidatures des stagiaires comme membres agréés de l'AAPQ.
- Prendre en compte les lettres de présentation des stagiaires par les parrains lors de l'étude des dossier d'application au statut de membre agréé de l'AAPQ.



- Recommander au conseil d'administration l'admission des stagiaires comme membre agréé de l'AAPQ.
- Recommander au conseil d'administration toutes mesures visant à compléter les mandats qui lui sont confiés.

### **Qualités à développer :**

- Bonne stratégie de communication.
- Disponibilité.
- Empathie envers les stagiaires.
- Organisation simple et efficace.
- Diplomatie.

### **Documentation utile :**

- Description du programme de parrainage.
- Modèle d'entente de parrainage.
- Modèle de lettre de présentation du stagiaire au Comité d'admission.
- Code d'éthique et de déontologie de l'AAPQ (disponible sur Internet).
- Procédures d'admission de membres de l'AAPQ (disponible sur Internet).
- Règlements généraux de l'AAPQ (disponible sur Internet).
- Critères d'évaluation (disponible sur Internet).
- Grille d'évaluation (disponible sur Internet)

### **Organisation du temps au comité d'admission :**

Normalement, une rencontre de travail statutaire tous les trois mois. Le 15 septembre, 15 décembre, 15 mars et le 15 juin. Des rencontres supplémentaires pourront être convoquées selon les besoins. La durée d'un mandat comme membre du comité d'admission est de deux ans.

## **LE PARRAIN**

Le parrain est un membre agréé bénévole, qui investit son temps et qui partage ses connaissances et son expérience avec un stagiaire. À titre de conseiller et en toute confidentialité, le parrain aide le stagiaire à faire des choix techniques et à améliorer ses qualités éthiques et déontologiques. Son rôle est de questionner le stagiaire pour l'aider à préciser sa compréhension des problèmes professionnels, éthiques et déontologiques qu'il rencontre dans sa pratique, pour ensuite le conduire à identifier les solutions possibles et à les appliquer efficacement.

### **Les engagements du parrain :**

- Écouter.
- Enseigner par l'exemple.
- Aider le stagiaire à construire une confiance en lui.
- Aider le stagiaire à recadrer les problématiques vécues.
- Confronter les comportements inappropriés du stagiaire.
- Encourager les comportements gagnants du stagiaire.



- Encourager le respect du code d'éthique et de déontologie de l'Association.
- Aider les stagiaires à apprendre de leurs erreurs.
- Inspirer les stagiaires.
- Partager son sens critique.
- Offrir son encouragement.

### **Les qualités du parrain :**

- Habileté à communiquer.
- Disponibilité.
- S'intéresser au bien-être du stagiaire
- Courtoisie.
- Entregent.
- Dévouement.
- Avoir de l'empathie pour le stagiaire.

### **Documentation utile au parrain :**

- Description du programme de parrainage de l'AAPQ
- Modèle d'entente de parrainage
- Modèle de lettre de présentation du stagiaire au Comité d'admission

### **Organisation du temps alloué au programme de parrainage :**

Normalement une rencontre par mois, soit sous la forme d'un repas d'affaires, d'une réunion de travail ou d'une discussion informelle selon des modalités mutuellement déterminées par le parrain et le stagiaire. Au moins une rencontre tous les trois mois. La durée minimale d'un contrat de parrainage est de trois mois. La durée maximale d'un contrat de parrainage est de 24 mois.

## **LE STAGIAIRE**

Le stagiaire est un membre inscrit au tableau des membres de l'AAPQ à titre de stagiaire. Il désire cheminer, apprendre et développer son potentiel professionnel. Une personne qui accepte de faire un bilan global et de se fixer des objectifs précis de développement, qui accepte d'écouter le point de vue et les conseils d'un parrain. Personne disposée à enrichir ses attitudes, à adopter des comportements conformes au code d'éthique et de déontologie de l'AAPQ et à apprendre de ses erreurs.

### **Les engagements du stagiaire :**

- Vouloir devenir membre agréé de l'AAPQ.
- Accepter d'écouter le point de vue et les conseils d'un parrain.
- Se trouver un ou plusieurs parrains.



- Chercher des avenues et des pistes pour faire mieux.
- Valider ses choix et ses décisions.
- Explorer des manières différentes de penser et d'apprendre.
- Accepter une entente de parrainage.

### Les qualités du stagiaire :

- Sens des responsabilités.
- Ponctualité et assiduité.
- Politesse et tact.

### Documentation utile au stagiaire :

- Description du programme de parrainage de l'AAPQ.
- Modèle d'entente de parrainage.
- Modèle de lettre de présentation du stagiaire au Comité d'admission.

**Organisation du temps alloué au programme de parrainage :** normalement une rencontre par mois, soit sous la forme d'un repas d'affaires, d'une réunion de travail ou d'une discussion informelle selon des modalités mutuellement déterminées par le parrain et le stagiaire. Au moins une rencontre à tous les trois mois. La durée minimale d'un contrat de parrainage est de trois mois. La durée maximale d'un contrat de parrainage est de 24 mois.

## ENTENTE DE PARRAINAGE

### CONDITIONS DE PARRAINAGE

IDENTIFICATION DU STAGIAIRE	IDENTIFICATION DU PARRAIN
Nom : _____	Nom : _____
Adresse : _____ _____ _____	Adresse : _____ _____ _____



1. Le parrain est bénévole et agit pour l'avenir de la profession et le bien-être du stagiaire. Aucune commission, avantage, récompense ou compensation monétaires ou autres ne doit être accepté en retour du travail d'accompagnement et du support offert à un stagiaire parrainé.
2. Parrain et stagiaire s'engagent à éviter tout conflit d'intérêts entre eux et envers des tiers. Le parrainage ne peut être considéré comme levier pour développer les affaires du parrain.
3. Parrain et stagiaire doivent, en tout temps, protéger la confidentialité des informations d'affaires obtenues, l'un de l'autre, dans le cadre du programme de parrainage.
4. Nonobstant une relation d'affaires établies, le stagiaire dégage son parrain de toute responsabilité professionnelle à l'égard de ses propres gestes professionnels.
5. Dans l'éventualité d'un problème, celui-ci doit dans un premier temps être discuté entre les personnes directement concernées. Si la difficulté persiste, dans un deuxième temps, il est alors possible de demander de l'aide au comité d'admission de l'AAPQ.
6. Si un parrain ou un stagiaire n'est pas en mesure de poursuivre son engagement, il devra informer le Comité d'admission.
7. Les objectifs spécifiques visés par ce parrainage sont réalistes, mesurables et tangibles (les identifier).
8. La durée du parrainage sera d'au moins 3 mois et ne peut excéder 24 mois. Les rencontres de parrainage se feront au moins aux 3 mois.
9. La période spécifique de parrainage sera de \_\_\_\_\_  
Débutant le : \_\_\_\_\_ et se terminant le : \_\_\_\_\_
10. La fréquence des rencontres sera de \_\_\_\_\_
11. La durée des rencontres sera de \_\_\_\_\_

Date _____	Date _____
_____ Signature du stagiaire	_____ Signature du parrain



## MODÈLE DE LETTRE DE PRÉSENTATION DU STAGIAIRE APPLIQUANT AU STATUT DE MEMBRE DE L'A.A.P.Q. PAR UN PARRAIN

Madame, Monsieur  
Président (e)  
Comité d'admission  
Association des Architectes paysagistes du Québec  
4536, rue des Érables,  
Montréal (Québec) H2H 2C9

Objet : Présentation de la candidature du stagiaire \_\_\_\_\_  
au statut de membre de l'AAPQ

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai eu l'opportunité de parrainer le stagiaire Madame, Monsieur ..... pendant une période de .....mois. Pendant cette période, le stagiaire a démontré qu'il avait acquis certaines qualités éthiques, déontologiques et professionnelles lui permettant d'aspirer au statut de membre à l'AAPQ.

Ce stagiaire a notamment fait preuve au cours de son parrainage des aptitudes suivantes .....et pour cette raison je vous recommande d'inclure cette période de parrainage à son dossier de demande d'admission comme membre de l'AAPQ.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Le parrain

